



# CONTRAT DE SAILLIE OKAVANGO SEMILLY

SAISON DE MONTE 2019



## CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain en France

### Frais Techniques encaissés à la réservation

au Haras de Semilly en I.A.R. ou I.A.C. selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts ou au Centre de Reproduction du Petit Hautier (76) en I.A.F. :

330,00 € TTC\* (300 € HT + 30 € de TVA)

dans les centres agréés en France, en I.A.C. ou I.A.R. selon disponibilité, en accord avec le vendeur

495,00 € TTC\* (450 € HT + 45 € de TVA)

**Saillie** 495,00 € TTC\* (450 € HT + 45 € de TVA), encaissée le 01/10/2019 si jument pleine

**La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2019 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.**

Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.

(\*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

## CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2019 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- L'acheteur s'engage à déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours qui suivent sa naissance, comme la réglementation française le demande. Il s'engage également à ne pas déclarer la naissance de son poulain avant d'avoir réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et reçu en retour l'original de la déclaration de naissance de la part de ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur. En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de deux fois le prix de la saillie à titre de clause pénale.
- Garantie Poulain Vivant :** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2019, **165 € TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir.** Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire.

## CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom) .....

Adresse .....

Tél : ..... Mob : ..... Email : .....

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal  si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de OKAVANGO SEMILLY pour la saison de monte 2019 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ..... N°SIRE .....

Qui sera inséminée :  au Haras de Semilly ou  au Centre de Reproduction du Petit Hautier  
 au centre de .....

Adresse du centre : .....

Tél : ..... Mob : ..... Email : .....

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : ...../...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon  OUI  NON ou une FIV  OUI  NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur : .....

Fait à ....., le .....

L'acheteur Porter la mention Le vendeur  
« Lu et Approuvé »



**Exemplaire Vendeur**





# CONTRAT DE SAILLIE OKAVANGO SEMILLY

SAISON DE MONTE 2019



## CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain en France

Frais Techniques encaissés à la réservation	
<b>au Haras de Semilly en I.A.R. ou I.A.C. selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts</b> <b>ou au Centre de Reproduction du Petit Hautier (76) en I.A.F. :</b> 330,00 € TTC* (300 € HT + 30 € de TVA)	<b>dans les centres agréés en France, en I.A.C. ou I.A.R. selon disponibilité, en accord avec le vendeur</b> 495,00 € TTC* (450 € HT + 45 € de TVA)
<b>Saillie 495,00 € TTC* (450 € HT + 45 € de TVA), encaissée le 01/10/2019 si jument pleine</b>	

**La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie.** Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2019 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.

Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.

(\*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

## CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2019 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- L'acheteur s'engage à déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours qui suivent sa naissance, comme la réglementation française le demande. Il s'engage également à ne pas déclarer la naissance de son poulain avant d'avoir réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et reçu en retour l'original de la déclaration de naissance de la part de ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur. En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de deux fois le prix de la saillie à titre de clause pénale.
- Garantie Poulain Vivant :** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2019, **165 € TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir.** Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire.

## CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom) .....

Adresse .....

Tél : ..... Mob : ..... Email : .....

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal  si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de OKAVANGO SEMILLY pour la saison de monte 2019 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ..... N°SIRE .....

Qui sera inséminée :  au Haras de Semilly ou  au Centre de Reproduction du Petit Hautier  
 au centre de .....

Adresse du centre : .....

Tél : ..... Mob : ..... Email : .....

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : ...../...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon  OUI  NON ou une FIV  OUI  NON

Fait à ....., le .....

L'acheteur Porter la mention Le vendeur  
 « Lu et Approuvé »



**Exemplaire Acheteur**



## OFFRE HAPPY STALLIONS 2019

Pour 1 contrat de saillie d'OKAVANGO SEMILLY renvoyé complet avec les chèques de FT et de saillie correspondants, vous activerez les **2 bons de réductions de 165€ TTC** ci-dessous, que vous pourrez utiliser pour l'une de vos juments en 2019. Le 1<sup>er</sup> est à valoir sur les Frais Techniques d'une saillie de l'un de nos jeunes étalons au choix entre :

**CAPTAIN, DIARADZO, DONATELLO, EKANO, EL STAR, FIGHTER ou FUNKY MUSIC.**

Le 2<sup>ème</sup> sera à valoir à l'encaissement de la saillie d'OKAVANGO SEMILLY la saillie du jeune étalon choisi.

Exemple : En prenant une saillie d'OKAVANGO et une autre d'Ekano au Haras de Semilly, vous réglez 330 €TTC de Frais Techniques à la réservation de la saillie d'OKAVANGO. Vous bénéficiez ainsi d'une remise de 165 € à valoir sur les FT d'Ekano, qui vous coûteront donc 165€ au lieu de 330 € TTC.

Au mois d'octobre, si vos deux juments sont pleines, vous aurez à régler les 495 € TTC de saillie d'OKAVANGO et vous pourrez utiliser le deuxième coupon de remise de 165 € qui sera déduit de la saillie d'Ekano. Celle-ci vous reviendra donc au final à 330 € au lieu de 495€ TTC. Pour la plupart des autres jeunes étalons au montant de saillie fixé à 330 € TTC, la saillie sera de ce fait à moitié prix.

Cette offre ne se cumule pas avec l'Offre Flash sur la saillie du jeune étalon bénéficiant de l'Offre Happy Stallions. En revanche, elle peut se cumuler avec l'Offre Flash sur la saillie d'OKAVANGO et peut également se cumuler avec celle des suivis gynécologiques et les inséminations offertes au Haras de Semilly pour vos deux juments. Le tout sans compter les primes éventuelles versées par le Studbook SF et qui peuvent se cumuler pour les deux étalons !



**BON DE REDUCTION à valoir sur les FRAIS TECHNIQUES d'une saillie d'un étalon HAPPY STALLIONS\***

(\*) au choix entre Captain Semilly, Diaradzo de l'Abbaye, Donatello Semilly, Ekano DKS, El Star Semilly, Fighter Semilly ou Funky Music Semilly  
Offre non cumulable, valable pour la saison de monte 2019, à l'encaissement des FT de la saillie achetée, pour une jument appartenant au même propriétaire

**-165 € sur FT**



**BON DE REDUCTION à valoir sur la SAILLIE d'un étalon HAPPY STALLIONS\***

(\*) au choix entre Captain Semilly, Diaradzo de l'Abbaye, Donatello Semilly, Ekano DKS, El Star Semilly, Fighter Semilly ou Funky Music Semilly  
Offre non cumulable, valable pour la saison de monte 2019, à l'encaissement de la saillie achetée, pour une jument appartenant au même propriétaire

**-165 € sur saillie**